



Brice HORTEFEUX, Patrick DEVEDJIAN et Valérie LETARD  
présentent le plan de relance pour les établissements d'accueil  
des personnes âgées et handicapées

Mantes-la-Jolie et Magnanville (78)

*Judi 2 avril 2009 – 9 heures 30*



## Sommaire

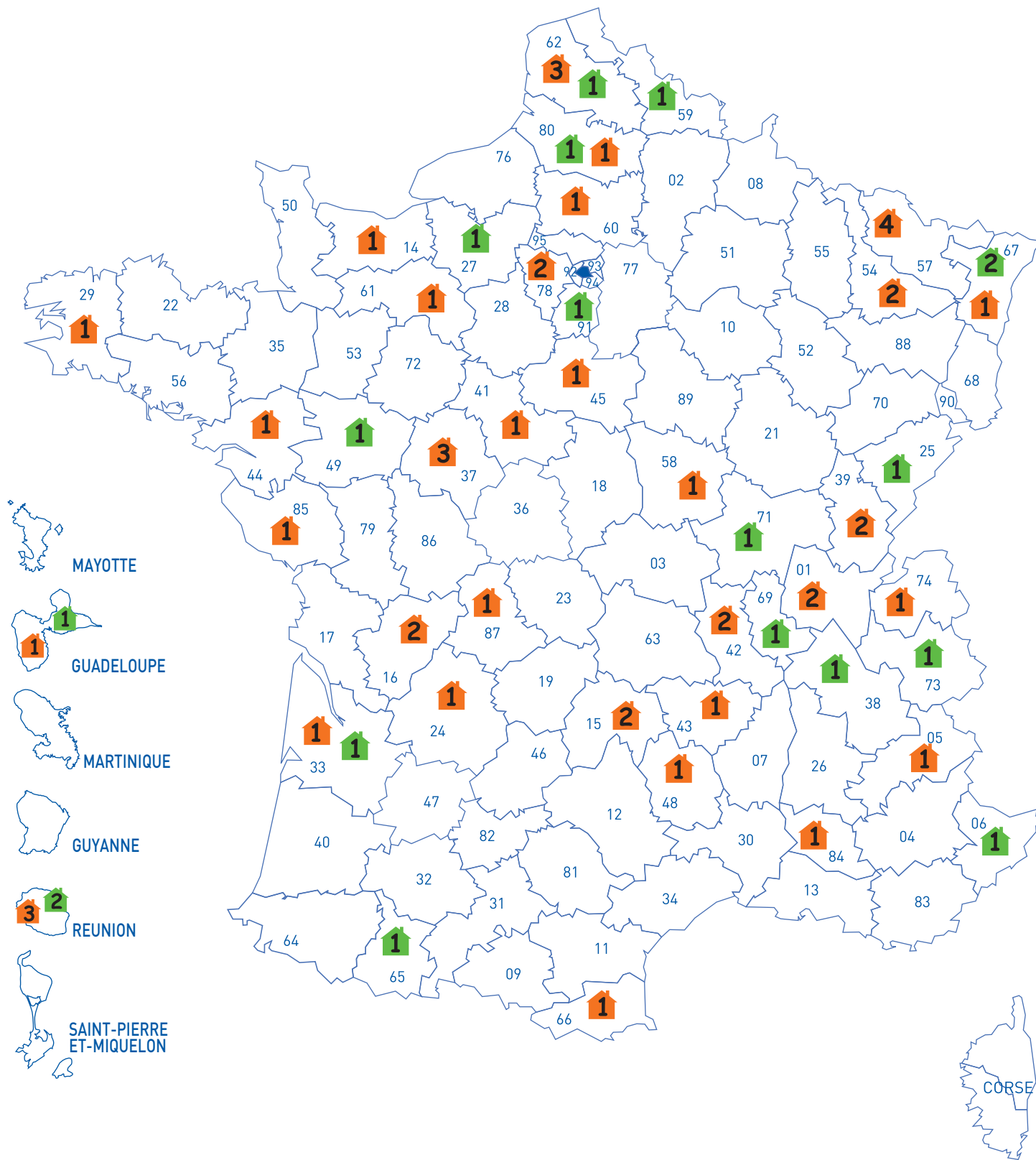
1. Programme prévisionnel du déplacement
2. Carte des 67 établissements qui bénéficient d'une aide à l'investissement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
3. Principales caractéristiques des 67 établissements qui bénéficient d'une aide à l'investissement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
4. Présentation générale du plan de relance de l'économie
5. Le plan de relance au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées
6. Le plan Alzheimer
7. Présentation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Mantes-la-Jolie
8. Présentation du centre de gérontologie de la Fondation Léopold Bellan
9. Fiche de présentation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)



## Programme prévisionnel

- 9h30            Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du premier établissement pour personnes âgées dépendantes bénéficiant du plan de relance.  
*Rue Castor, Mantes-la-Jolie (78)*
- 9h50            Déplacement vers la Fondation Léopold Bellan à Magnanville  
*1 place Léopold Bellan, Magnanville (78)*
- 10h00          Visite d'un pavillon du centre de gérontologie clinique de Magnanville géré par la Fondation Léopold Bellan et rencontre avec quelques résidents
- 10h30          Point de presse dans la salle polyvalente du Centre Léopold Bellan

# Les 67 établissements qui bénéficient d'une aide à l'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre du Plan de relance 2009



Nombre d'établissements pour personnes âgées



Nombre d'établissements pour personnes handicapées

**Principales caractéristiques des 67 projets bénéficiant d'une aide à l'investissement de la Caisse nationale de solidarité au titre du Plan de relance**

Région	Commune	Nature de l'établissement	Nature des Travaux	Nombre de places concernées	dont nombre de places créées	dont nombre de places Alzheimer	Montant des travaux (en €)	Montant de la subvention de la CNSA (en €)
Ile de France	Montgeron	Maison d'accueil spécialisée	Extension	64	22		21 782 884	2 084 617
Centre	Montoire sur Loire	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	164	6	20	19 954 299	3 499 050
Auvergne	Craponne sur Arzon	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	138	6	15	15 974 891	554 125
Aquitaine	Soulac sur Mer	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Modernisation	120		26	14 957 300	2 456 635
Pays de la Loire	Chemillé	Maison d'accueil spécialisée	Extension	72	14		14 640 160	1 003 200
Réunion	La Possession	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	91	30	24	14 022 080	1 500 000
Réunion	St Pierre	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	105	42	15	12 367 112	1 500 000
Basse Normandie	Ifs	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	116	116	20	12 260 000	434 071
Centre	Chambray les Tours	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	90	90	24	11 659 675	600 000
Réunion	Entre Deux	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	80	20	24	10 992 384	1 500 000
Bourgogne	Fourchambault	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	8	8		10 863 738	260 100
Aquitaine	La Roche Chalais	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Modernisation	104		26	10 708 417	1 600 000
Centre	Tours	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	100	100	39	10 552 218	286 800
Ile de France	Mantes la jolie	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	94	94	22	10 500 000	1 786 000
Alsace	Strasbourg	Maison d'accueil spécialisée	Création	45	45		10 492 210	2 632 986
Lorraine	Lexy	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	95	95	10	9 977 787	1 000 000
Nord-Pas de Calais	Esquerdes	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	68	68	68	9 567 000	1 913 400
Lorraine	Maxéville	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	99	15		9 500 000	960 000
Poitou-Charentes	Dirac	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	80	6	24	8 907 083	300 000
Languedoc-Roussillon	Pézilla la Rivière	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	85	85	35	8 895 000	500 000
Centre	Monts	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	122	6	20	8 665 089	1 733 000
Picardie	Crépy en Valois	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	88	6	30	8 663 810	1 500 000
Pays de la Loire	La Verrie	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	86	5	10	8 657 804	1 298 671
PACA	La Saulce	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	82	2		8 432 139	1 047 139
Rhône-Alpes	Jassans Riottier	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	94	20	24	8 202 661	1 640 000
Rhône-Alpes	Rumilly	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	76	10	48	8 068 247	1 000 000
Limousin	Limoges	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	92	92	92	8 000 000	1 000 000
Bretagne	Guiliers	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	80	80		8 000 000	800 000
Picardie	Rue	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	64	18	18	7 929 045	155 081
Alsace	Scherrwiller	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	52	52	12	7 323 553	1 955 462
Lorraine	Woippy	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	70	70	12	7 075 957	1 248 350
Nord-Pas de Calais	Marcq en Baroeul	Maison d'accueil spécialisée	Création	42	42		7 063 385	2 447 960
Nord-Pas de Calais	Oignies	Maison d'accueil spécialisée	Création	47	47		6 958 349	2 365 839
Haute-Normandie	Gisors	Maison d'accueil spécialisée	Création	30	30		6 898 907	1 036 640
Lorraine	Hayange	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	72	72	12	6 214 862	1 096 435

Région	Commune	Nature de l'établissement	Nature des Travaux	Nombre de places concernées	dont nombre de places créées	dont nombre de places Alzheimer	Montant des travaux (en €)	Montant de la subvention de la CNSA (en €)
Rhône-Alpes	Condrieu	Foyer d'accueil médicalisé	Extension	24	1		5 592 410	500 000
PACA	Cannes	Foyer d'accueil médicalisé	Création	29	29		5 467 510	1 306 291
PACA	La tour d'Aigues	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	40	40	10	5 223 479	885 000
Franche-Comté	Lons le Saunier	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	38	38	12	4 944 000	594 000
Guadeloupe	Vieux Fort	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	50	50	16	4 793 234	200 000
Rhône-Alpes	Bourgoin Jallieu	Foyer d'accueil médicalisé	Extension	33	6		4 739 000	300 000
Rhône-Alpes	St Bonnet le Château	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	42	4		4 688 433	1 666 000
Pays de la Loire	Trignac	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	87	24	15	4 539 441	574 426
Picardie	Le Nouvion en Ponthieu	Foyer d'accueil médicalisé	Création	24	24		4 500 894	1 000 000
Lorraine	Gandrange	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	66	66	12	4 442 983	888 597
Ile de France	Versailles	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	30	21		4 378 367	1 705 000
Franche Comté	Clairvaux Les Lacs	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	37	37		4 377 000	2 406 000
Languedoc-Roussillon	Saint Alban sur Limagnole	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	30	30		4 175 007	1 000 000
Rhône-Alpes	St Laurent sur Saône	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	50	2	12	4 053 879	500 000
Auvergne	Allanche	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	67	14	14	3 881 370	1 475 370
Alsace	Ostwald	Foyer d'accueil médicalisé	Création	24	2		3 750 000	657 678
Basse-Normandie	Bretoncelles	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	56	12	12	3 700 000	856 324
Guadeloupe	Gourbeyre	Maison d'accueil spécialisée	Création	45	45		3 490 609	739 000
Réunion	St Pierre	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique	Création	30	30		3 233 250	550 000
Midi-Pyrénées	Bonnefont	Foyer d'accueil médicalisé	Extension	32	8		2 712 909	831 000
Nord-Pas de Calais	Berck	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	14	14	14	2 400 000	960 000
Aquitaine	Tresses	Maison d'accueil spécialisée	Création	12	12		1 834 430	504 849
Franche-Comté	Cubrial	Foyer d'accueil médicalisé	Création	50	50		1 826 500	480 000
Réunion	Sainte Suzanne	Maison d'accueil spécialisée	Création	10	10		1 734 915	300 000
Bourgogne	Paray le Monial	Foyer d'accueil médicalisé	Création	16	16		1 623 000	324 600
Rhône-Alpes	St Martin sur la Chambre	Foyer d'accueil médicalisé	Création	12	12		1 509 000	200 000
Auvergne	Aurillac	Accueil de jour pour personnes âgées	Création	15	15	15	1 365 769	300 000
Poitou-Charentes	Brigueuil	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	40	7		1 186 141	816 505
Nord-Pas de Calais	Marquise	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	46	10	30	728 000	291 200
Lorraine	Essey lès Nancy	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Extension	36	12	24	712 132	284 852
Rhône-Alpes	St Etienne	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	12	12	12	498 000	199 000
Centre	Montargis	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Création	15	15	15	270 425	77 500



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE

# PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Le Président de la République a présenté lors de son discours de Douai, le 4 décembre 2008, les grandes lignes du plan destiné à créer les conditions d'une relance rapide et durable de l'économie française.

Le plan de relance s'inscrit dans une série de mesures prises par le Président de la République et le Gouvernement pour stimuler l'économie et la croissance. Celles-ci comprennent, outre les 26,5 milliards d'euros du plan de relance :

- 10 milliards d'euros de baisses d'impôts en 2008 et 2009 en faveur de l'activité et du pouvoir d'achat des ménages ;
- 9,8 milliards d'euros consacrés à la revalorisation des prestations sociales et à la création du RSA pour que la solidarité nationale joue à plein ;
- 6 milliards d'euros de dotations au Fonds stratégique d'investissement pour soutenir et protéger les entreprises françaises.

Depuis l'été 2008, le Gouvernement est par ailleurs intervenu à plusieurs reprises pour surmonter la crise financière. L'Etat est intervenu au capital de DEXIA en difficulté. Il apporte sa garantie aux prêts octroyés aux banques dans la limite de 320 milliards d'euros afin d'assurer la stabilité du système bancaire. 21,5 milliards d'euros ont été injectés dans le capital de six banques françaises afin qu'elles prêtent davantage. L'Etat octroie des garanties aux assureurs crédit pour qu'ils poursuivent leur activité et complète la garantie des risques qu'ils ne veulent plus prendre à 100 %. Ces soutiens ont été complétés par des mesures directement orientées vers les entreprises : 22 milliards d'euros ont été injectés pour assurer le financement des PME ; un effort de 1 milliard d'euros a été consenti en faveur des filiales financières des constructeurs automobiles.

## **I. Le plan de relance, massif et rapide, est un ensemble cohérent de mesures :**

Le plan de relance se veut massif dans son volume d'intervention et rapide dans son exécution. Le plan représente un effort de soutien à l'activité de 26,5 milliards d'euros (soit 1,3 % du PIB), qui se répartit en trois postes principaux :

- 11,4 milliards d'euros seront remboursés aux entreprises pour desserrer les contraintes pesant sur leur trésorerie, dans le cadre des dispositions prises par la loi de finances rectificative pour 2008 ;
- 11 milliards d'euros concernent des interventions directes du budget de l'Etat. Les crédits sont ouverts par la loi de finances rectificative pour 2009 ;
- enfin, 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires seront réalisés par les grandes entreprises publiques, pour moderniser et développer les infrastructures ferroviaires, énergétiques et les services postaux.

A ces interventions financières, s'ajoutent des propositions destinées à faciliter la réalisation de grands projets d'investissements et à alléger des procédures administratives, afin d'assurer efficacité et célérité à la mise en œuvre du plan. Ces mesures sont définies par les décrets du 19 décembre 2008, par les lois de finances rectificatives pour 2008 et 2009 et par la loi d'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.



## **II. Le plan de relance repose prioritairement sur l'investissement :**

Le plan de relance donne résolument la priorité à l'investissement, qui est un facteur durable de la vie économique. Il procure de l'activité, et donc de l'emploi, et permet de renforcer la compétitivité du pays.

Le plan fédère à cet effet de nombreux acteurs :

- l'Etat, qui a prévu d'investir directement 4 milliards d'euros ;
- les entreprises publiques, qui se sont engagées pour une somme équivalente ;
- et les collectivités locales, qui réalisent près des trois quarts des investissements civils publics.

Les collectivités, qui s'engagent à maintenir leur niveau d'investissement, bénéficient ainsi du remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour un montant estimé à 2,5 milliards d'euros en 2009. Cette mesure viendra renforcer de manière pérenne les recettes de leur section d'investissement.

La priorité à l'investissement est concertée avec les autres Etats membres de l'Union européenne. Le plan de relance est en ligne avec l'annonce par la Commission d'un plan européen pour la relance économique de 200 milliards d'euros (soit 1,5 % du PIB de l'Union) approuvé au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008.

## **III. Le plan contribue à l'aménagement et à la compétitivité des territoires :**

Le plan permet de financer des projets d'investissement, tant dans le domaine des infrastructures de transport que dans celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, celui du patrimoine immobilier de l'Etat (Justice, Défense, Culture) ou encore celui de la santé, du logement et de la rénovation urbaine. Une part significative de l'effort d'investissement du plan de relance porte sur l'accélération des Contrats de projets Etat-Régions (CPER) et des Plans de développement et de modernisation des itinéraires routiers.

Le plan concerne des projets, répartis sur l'ensemble du territoire français et validés par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 2 février 2009, choisis pour leur capacité à démarrer immédiatement, à accélérer l'activité et favoriser l'embauche, avec un effet multiplicateur permettant d'entraîner d'autres investissements, réunissant ainsi les conditions d'un impact concret, massif et rapide pour une relance rapide et durable de l'économie.

## **IV. Le suivi et l'évaluation du plan de relance :**

Le ministre auprès du Premier Ministre chargé du Plan de relance assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce plan. Les préfets de région seront responsables du pilotage territorial et des remontées régulières d'informations.

Une procédure de suivi et d'évaluation fine est mise en place afin de détecter les opérations retenues au titre du plan de relance qui prendraient du retard dans leur démarrage ou leur exécution et de leur substituer une autre opération, sur décision du comité de pilotage composée du Premier ministre, du ministre chargé du Plan de relance et du secrétaire d'Etat à l'aménagement des territoires.

Un système d'information spécifique a été paramétré au niveau national pour répondre aux objectifs particuliers du plan de relance, comportant notamment un système de suivi et d'alerte sur les délais de mise en place des crédits, d'engagement et de paiement.



## Annexe n° 1 : Le contenu du plan de relance

<b>Mesures pour favoriser la trésorerie des entreprises</b>	<b>11,4 Mds€</b>
- remboursement des sommes dues au titre du crédit impôt recherche	3,8
- remboursement des reports en arrière de déficit d'impôt sur les sociétés	1,8
- mensualisation du remboursement de la TVA	3,6
- amortissement accéléré des investissements	0,7
- avances versées sur les marchés publics de l'Etat	1,0
- paiement des dettes envers les fournisseurs de la Défense	0,5
<b>Interventions de l'Etat</b>	<b>11,0 Mds€</b>
- programme exceptionnel d'investissement public	4,0
- soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi (hors FSI)	2,0
- effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	1,9
- avance d'un an du versement du FCTVA	2,5
- doublement du PTZ	0,6
<b>Dépenses des administrations sociales (crèches, maisons de retraite)</b>	<b>0,1 Mds€</b>
<b>Investissements des entreprises publiques</b>	<b>4,0 Mds€</b>
- EDF : 2,5    - GDF Suez : 0,2    - RATP : 0,4    - SNCF: 0,3    - La Poste : 0,6	
<b>TOTAL PLAN DE RELANCE</b>	<b>26,5 Mds€</b>

## Annexe n° 2 : Les aspects juridiques du plan de relance

### Lois

#### – **Loi de finances rectificative pour 2009**

*Elle prévoit les dépenses de l'Etat au titre du plan de relance. Elle complète sur le plan budgétaire les dispositions fiscales insérées par amendement du gouvernement dans la loi de finances rectificative pour 2008, entrées en vigueur dès le début 2009.*

#### – **Accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés**

*Il s'agit d'un ensemble de mesures de simplification des procédures pour les marchés publics, l'urbanisme, les installations classées pour la protection de l'environnement et les partenariats public-privé.*

### Décrets

#### – Validité des permis de construire, d'aménagement ou de démolition et décisions de non-opposition à une déclaration préalable

*Décret n° 2008-1353 du 19 décembre 2008*

#### – Avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété

*Décrets n° 2008-1365 et n° 2008-1366 du 19 décembre 2008*

#### – Mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics

*Décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008*

#### – Relèvement de certains seuils du code des marchés publics

*Décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008*

#### – Aide à l'embauche pour les très petites entreprises

*Décret n° 2008-1357 du 19 décembre 2008*

#### – Prime de solidarité active

*Décret n° 2008-1351 du 19 décembre 2008*

#### – Aide au remplacement des véhicules anciens (« prime à la casse »)

*Décret n° 2009-66 du 19 janvier 2009*





## Le plan de relance au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées

---

Dans les actions en faveur de la création de places en établissements ou services pour personnes âgées et personnes handicapées, on peut distinguer **deux volets** contribuant au plan de relance.

### 1. Un effort accru d'aide à l'investissement de la CNSA.

Conformément au souhait exprimé par le Gouvernement d'associer la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie française pour faire face aux conséquences de la crise financière, le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a voté, lors de sa réunion du 31 mars, **70 millions de crédits supplémentaires d'aide à l'investissement** destinés à cofinancer, en 2009, des opérations d'investissement dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et personnes handicapées. **Ces crédits viennent s'ajouter à ceux déjà prévus dans le plan d'aide à l'investissement de la CNSA pour 2009, soit 260 millions d'euros.**

Ces 70 millions d'euros permettront de **financer 67 opérations** qui ont déjà été identifiées par les Préfets de Région :

- **48 de ces projets concernent les personnes âgées** pour un montant de 50,8 millions et **19 concernent plus particulièrement les personnes handicapées** pour un montant de 20 millions ;
- l'ensemble de ces projets (liste ci-jointe) **démarrera d'ici à la fin du mois de juin 2009**, conformément à l'objectif de mise en œuvre rapide du plan de relance ;
- **23 régions sur 26 bénéficieront de ces investissements**, les **critères de sélection** des projets privilégiant, outre la **rapidité** de démarrage des travaux, le **nombre de places nouvelles créées** par ouverture de nouveaux établissements ou extension de capacité d'établissements existants ainsi que la **cohérence des opérations avec les autres plans gouvernementaux** dans le secteur médico-social, notamment le plan Alzheimer 2008-2012 et le plan pluriannuel handicap qui vise à renforcer les capacités d'accueil pour les adultes handicapés ;
- cet effort induit la réalisation d'un **volume total de travaux de 467 millions d'euros**, soit un effet de levier de 6,5, ce qui permettra **la création ou le maintien de 5 137 emplois** dans le secteur de la construction.
- ces opérations d'investissement permettront **la création de 2 032 places supplémentaires d'accueil** (1 637 pour les personnes âgées, et 395 pour les personnes handicapées) et la modernisation de 224 autres places ;
- l'ouverture de ces nouveaux établissements, une fois les travaux de construction achevés, se traduira par **la création d'environ 1 315 emplois pérennes pour le fonctionnement**

**de ces établissements** (930 dans les établissements pour personnes âgées et 385 dans les établissements pour personnes handicapées).

## **2. Un coup de pouce additionnel de l'Etat.**

En fixant par arrêté conjoint du 20 mars dernier de Brice Hortefeux, Roselyne Bachelot et Eric Woerth, le montant indicatif des crédits de fonctionnement prévisionnels des nouveaux établissements médico-sociaux à 317 millions d'euros pour les années 2010, 2011 et 2012, le Gouvernement permet d'autoriser par anticipation la création de places additionnelles en établissement ou services pour personnes âgées et handicapées. C'est ainsi **21 000 places nouvelles qui pourront être autorisées dès cette année, soit 6 200 de plus qu'initialement prévu..** Ce volet du plan de relance fera l'objet d'une communication additionnelle dès que les bénéficiaires auront été totalement identifiés par la CNSA d'ici le mois de mai.



## Le Plan Alzheimer

### Chiffres clés Alzheimer :

- ⇒ 850 000 malades d'Alzheimer ou maladies neurodégénératives apparentées en France
- ⇒ Estimations des personnes atteintes d'Alzheimer: 1,3 million de personnes en 2020 et 2,1 millions en 2040
- ⇒ Première cause de dépendance chez les personnes âgées
- ⇒ 1 Français sur 4 a, dans son entourage, une personne atteinte
- ⇒ France Alzheimer a évalué à 25 000 euros par an le coût de la prise en charge d'un malade pour les familles

### Chiffres clés Dépendance :

- ⇒ Fin 2006 : plus 1 million de bénéficiaires de l'APA
- ⇒ Fin 2006 : 150 000 bénéficiaires de d'allocations de compensation du handicap

### Rappel des mesures clé du plan Alzheimer

#### Plan Alzheimer 2008-2012

#### 7 mesures phares du Plan, dont 6 relèvent du champ médico-social

- 1/ Labellisation sur tout le territoire d'un guichet unique, la « Maison pour l'autonomie et l'intégration du grand âge » (MAIA)
- 2/ Institution d'un coordinateur de parcours de vie
- 3/ Mise en place d'un numéro d'information et d'orientation locale
- 4/ Développement des structures de répit en veillant à leur adaptation aux besoins de la personne atteinte et aux attentes des aidants
- 5/ Renforcement de l'aide à domicile par l'intervention de professionnels spécifiquement formés
- 6/ Création ou identification au sein des EHPAD d'unités spécifiques, renforcées en personnel et adaptées dans leur aménagement
- 7/ Création d'une fondation de coopération scientifique

### Communication en Conseil des Ministres du 4 février 2009

#### Prise en charge

**Le Plan Alzheimer 2008-2012 est porteur d'une nouvelle vision de l'accompagnement et de la prise en charge**, centrée autour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de

leurs proches, répondant à leurs besoins, construisant un parcours de soins personnalisé, depuis le diagnostic précoce jusqu'à la prise en charge en établissement.

Le premier impératif est **de renforcer la coordination entre tous les intervenants, en mettant en place un interlocuteur unique, le coordonnateur, et une porte d'entrée unique, la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA)**. L'appel à candidatures pour les MAIA a témoigné des attentes fortes liées à cette mesure puisque 113 dossiers ont été reçus. **17 projets ont été retenus** et vont bénéficier en 2009 des 4,5 millions d'euros de crédits prévus. Pour permettre une généralisation rapide sur tout le territoire, un Club des volontaires a été créé, assurant un appui méthodologique et un échange de bonnes pratiques. Par ailleurs, une expérimentation du numéro local d'information, lié à la mise en œuvre des MAIA, a été sélectionnée.

Le deuxième impératif est de **mieux soutenir les aidants. Deux jours de formation** leur seront proposés dès 2009 afin de leur permettre de mieux gérer l'accompagnement de la personne malade. Par ailleurs, les solutions de répit doivent mieux correspondre aux attentes des familles : **un appel à projets**, doté de 1 million € pour 10 sites, a été lancé le 26 janvier pour créer les premières plateformes de répit et d'accompagnement, offrant des solutions innovantes et adaptées aux besoins de chacun.

Le troisième impératif est de **garantir une prise en charge adaptée et de très grande qualité, tout en renforçant les possibilités de maintien à domicile**.

Pour cela, les équipes intervenant à domicile comprendront désormais des spécialistes de la prise en charge d'Alzheimer : **40 équipes spécialisées, avec des psychomotriciens et des ergothérapeutes, sur les 500 prévues d'ici 2012**, seront créées en 2009. L'intervention de ces spécialistes facilitera le maintien à domicile, notamment en prévenant les situations de crise. Les professionnels libéraux pourront également proposer des plateformes de soins et de service.

La prise en charge en établissement sera elle aussi améliorée, avec les adaptations nécessaires tant en termes architecturaux que de formation des professionnels. **En 2008, ce sont déjà 188,5 millions € qui ont été investis dans 171 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueillant notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer**. En 2009, notre effort va porter sur **la création d'unités spécifiques dans les établissements**. Dès 2009, les crédits de renforcement en personnel et d'investissement pour la modernisation des établissements seront fléchés vers ces structures, afin que les premières unités spécialisées puissent être labellisées cette année.

Le quatrième impératif est de **bénéficier de professionnels en nombre suffisant et formés aux spécificités de la maladie. Les référentiels de formation spécifiques pour l'adaptation des compétences des ergothérapeutes et des psychomotriciens sont en cours de réalisation**. Les capacités des écoles de psychomotriciens et d'ergothérapeutes ont été augmentées. De nouvelles compétences comme l'assistant de soins en gérontologie sont expérimentées dans le cadre du Plan des métiers du médico-social.

## Santé

Dans le domaine de la santé, la première priorité est de faciliter encore le diagnostic précoce qui doit déboucher sur un parcours de prise en charge, rassurant ainsi la personne malade et ses proches.

Plus de 90 % des Français sont favorables à un diagnostic précoce comme le montre l'étude réalisée par l'INPES. **La première priorité est donc de renforcer le diagnostic sur le territoire**, pour atteindre l'objectif d'une consultation mémoire pour 15 000 habitants de plus de 75 ans et un centre de mémoire et de ressources dans chaque région. Ces objectifs seront atteints dès cette année : en 2008, 21 nouvelles consultations mémoire ont été créées et 14 le seront en 2009.

Une première expérimentation du **dispositif d'annonce et d'accompagnement** prévu par le plan interviendra en 2009 pour une mise en place généralisée en 2010. Ce dispositif permettra une entrée rapide dans le système de prise en charge coordonnée autour des MAIA.

Pour mieux répondre aux situations de crise que suscite l'évolution de la maladie et permettre le retour à domicile grâce à une rééducation appropriée, **5 unités pour la prise en charge des malades présentant des troubles du comportement graves ont été créées** au sein des services de soins de suite et de réadaptation

**La recherche clinique sur Alzheimer a été aussi renforcée** avec, dans le cadre du programme hospitalier de recherche clinique 2008, 13 projets sélectionnés, pour un montant de 4,3 M€ (2,6 M€ en 2008). L'impact de l'utilisation des médicaments dans le traitement de la maladie et les recommandations de bonnes pratiques seront présentés le mois prochain. Un accent particulier est mis sur les thérapies non-médicamenteuses.

Enfin, **nous ne devons pas oublier la dimension éthique de la prise en charge de la maladie. L'espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer, le centre de référence pour les malades jeunes**, essentiel pour la prise en compte de la spécificité de ces patients, ont été désignés.

Près de **100 000 cartes d'information** ont été éditées et sont en cours de distribution aux médecins qui en ont fait la demande. Les **assises régionales** sur la maladie débuteront au printemps 2009 : elles seront l'occasion de mieux recenser les besoins locaux, de mieux faire connaître le plan, et plus largement de faire de la maladie d'Alzheimer un sujet partagé par tous les Français.

## Recherche

**La fondation de coopération scientifique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées**, pierre angulaire de la recherche sur Alzheimer, a été créée en juin 2008. Dotée de 24M€, elle permettra de développer la recherche sur des approches innovantes mais aussi d'encourager des études en sciences humaines et sociales, qui nous font aujourd'hui défaut

Les moyens humains ont été mobilisés : comme le prévoyait le plan, **10 chefs de cliniques assistants** ou assistants hospitalo-universitaires spécialistes d'Alzheimer ont été nommés en 2008, **2 professeurs universitaires associés** issus de l'industrie le seront en 2009.

**Les premiers projets de recherche ont démarré. 11 projets** innovants ont été sélectionnés par l'Agence nationale de la recherche pour leur excellence et pour un montant de 4,4 M€. Il s'agit de projets portant sur l'étude de la **progression de la maladie** au niveau cellulaire pour trouver de nouvelles cibles thérapeutiques, l'exploration de **nouvelles approches thérapeutiques**, **l'étude de nouveaux modèles** expérimentaux pour mieux comprendre la maladie, et enfin l'étude des capacités de **plasticité neuronale** de notre cerveau **pour retarder la progression de la maladie voire recouvrer des capacités cérébrales**.

**La lutte contre la maladie d'Alzheimer est également devenue une priorité européenne** durant la présidence française de l'Union européenne : des conclusions sur la maladie d'Alzheimer ont été validées par le groupe de santé publique de l'Union européenne ; **une conférence européenne s'est tenue à Paris les 30 et 31 octobre 2008**. Surtout, **la maladie d'Alzheimer est devenue le projet pilote pour construire l'espace européen de la recherche**, notamment en expérimentant un nouvel outil : la programmation conjointe. Ainsi dès janvier de cette année, 10 pays ont donné leur accord pour participer à des études communes à grande échelle, axées sur la meilleure connaissance des facteurs d'apparition de la maladie ou sur la prévention.



## Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Mantes-la-Jolie

---

### Présentation

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) disposera d'une capacité de **94 places** dont **80 d'hébergement permanent**, **2 lits d'hébergement temporaire** et **12 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée**. L'établissement sera totalement habilité à l'aide sociale afin de permettre l'accueil des personnes disposant de peu de ressources.

Le nouvel établissement sera constitué de **4 niveaux** pour une superficie totale de **3 754 m<sup>2</sup>**.

- Le **rez-de-chaussée** comprendra les secteurs de **l'administration**, les **zones de consultation**, de **soins** et de **vie communautaire** (services de coiffure, esthétique, boutique, point de rencontre et d'animation). **L'accueil de jour** se situera aussi au rez-de-chaussée à l'extrémité de l'aile Nord afin qu'il soit distinct de l'EHPAD et qu'il puisse avoir une entrée séparée. Il permettra d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée qui vivent à domicile et d'apporter un répit à leurs proches. Il comprendra 2 salles d'activité (dont une avec une cuisine thérapeutique), un coin repos et un jardin. L'espace sera entièrement clos. Il sera ouvert 300 jours par an et sa capacité de 12 places permettra d'accueillir de 30 à 40 personnes en roulement. L'accueil sera assuré par une maîtresse de maison entourée de personnels paramédicaux, techniques et d'animation.
- Les quatre autres étages suivront la même architecture. Chaque **unité de vie** sera divisée en 2 sous unités desservies par une circulation centrale. Ces unités seront regroupées par des espaces communs (hall de circulation, salle à manger et salon). De plus, chaque unité possédera une salle de soins, un office et une pièce de rangement.

### Insertion dans le plan de relance

La subvention allouée par la CNSA en investissement au titre du Plan de Relance s'élève à **1 786 000 €**, soit 17 % du coût total de l'opération évalué à **10,5 millions d'euros**. Outre la

Fondation Léopold Bellan, les financeurs de cette opération sont le conseil général des Yvelines, le conseil régional d'Ile de France (dossier en cours d'examen), l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) pour des subventions ainsi que la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France pour des prêts concessionnels.

La sélection des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée en avril. Les travaux débuteront au mois de juin et devraient durer 16 mois permettant **une ouverture en septembre 2010**.

Les travaux devraient conduire à la création ou au maintien d'une centaine d'emploi. Le fonctionnement de cet EHPAD induira, quant à lui, 62 emplois pérennes à temps plein, dont 25 aides soignants et aides médico-psychologiques.





## Le centre de gérontologie de la fondation Léopold Bellan à Magnanville

---

### La Fondation Léopold Bellan

Cette fondation, dont le siège se trouve à Paris, est issue de l'Association Léopold Bellan créée en 1884 et reconnue d'utilité publique en 1907. Elle assure une présence reconnue dans 4 secteurs :

- la santé ;
- les personnes âgées ;
- le handicap mental, psychique, sensoriel ;
- l'enfance en danger et les jeunes en difficulté sociale.

Elle est également engagée dans la vie culturelle par son concours international de musique et d'art dramatique.

Son conseil d'administration, dont le président honoraire est Michel Crestin, est actuellement présidé par Bertrand Cuny. Son directeur général est Joël Linhardt.

En 2008, la Fondation Léopold Bellan compte :

- 40 établissements ou services ;
- 2 600 lits ou places ;
- 120 millions d'euros de budget ;
- 1 900 salariés ;
- 300 bénévoles ;
- 67 000 bénéficiaires.

### Le Centre de gérontologie clinique Léopold Bellan de Magnanville

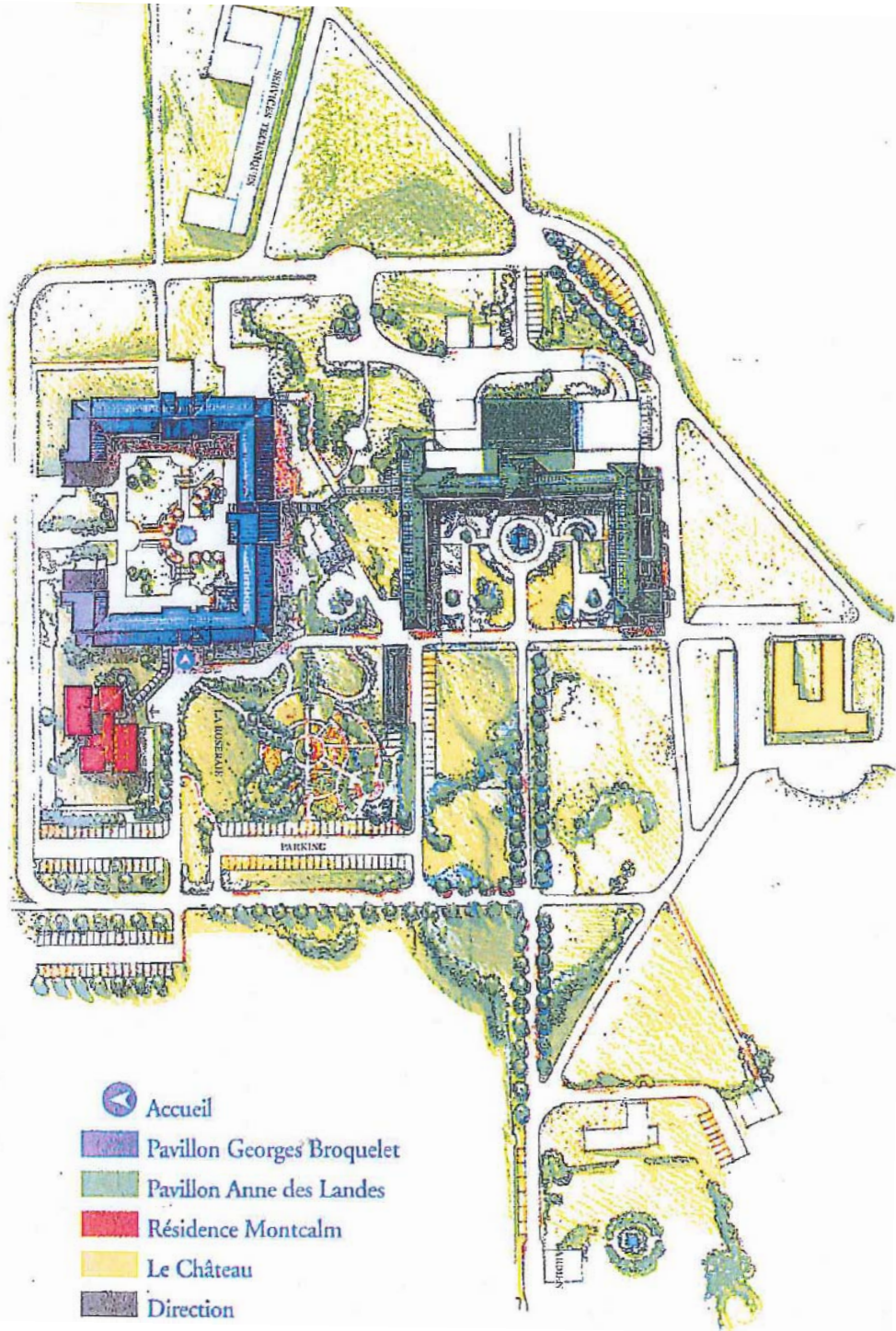
Situé au cœur d'un parc boisé animalier de 56 hectares entièrement clos, ce centre offre un espace de vie d'exception. Le centre propose une prise en charge et des activités adaptées au type de handicap, physique ou mental, ou de pathologies des personnes dépendantes avec la coexistence d'un **établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, une **résidence pour personnes valides**, un **service de soins infirmiers à domicile** et un **centre de santé médical**. Les 324 résidents sont accueillis dans 4 bâtiments disposant de terrasses et jardins :

- **La Résidence Montcalm** (24 studios) et, dans une moindre mesure, **le Château** (petite unité accueillant 10 personnes sur le concept du "cantou"<sup>1</sup>) sont destinés à accueillir des personnes valides.

---

<sup>1</sup> Centre d'activités naturelles tirées d'occupations utiles destiné aux personnes âgées souffrant de troubles du comportement, désorientées, atteintes de maladie d'Alzheimer...

- **Les pavillons Anne des Landes et Georges Broquelet** accueillent des personnes en perte d'autonomie qui bénéficient d'une médicalisation graduée et d'une prise en charge individualisée. Les chambres y sont individuelles, communicantes ou doubles. On y distingue les services :
  - o Blériot et Eiffel pour les personnes modérément handicapées ;
  - o Kessel pour les personnes présentant des difficultés motrices importantes ;
  - o Méliès pour les personnes présentant une pathologie mentale confirmée ;
  - o Verlaine, Flaubert et Daudet pour les personnes lourdement handicapées.





## La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

---

La CNSA est un **établissement public national à caractère administratif**. Elle a été **créée par la loi du 30 juin 2004** relative à la solidarité des personnes âgées et des personnes handicapées modifiée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite Loi handicap).

**Les ressources** de la Caisse proviennent (hors réserves, reports et produits financiers) d'affectation de prélèvements obligatoires :

- la contribution "solidarité autonomie" (CSA) de **0,3 % sur les salaires et traitements** (1,9 Md €) et une contribution additionnelle de même niveau **sur les revenus du patrimoine** (0,2 Md) et **les produits de placement** (0,2 Md) ;
- une fraction de **0,1 % des produits de la contribution sociale généralisée (CSG)** pour 1,1 Md € ;
- une **contribution des régimes d'assurance-maladie** au titre de l'objectif national des dépenses de l'assurance-maladie (ONDAM) pour 14,1 Mds €.

Au côté de son **rôle dans le financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie** des personnes âgées et des personnes handicapées, la CNSA assure **une mission d'expertise, d'information et d'animation de réseau**. Elle joue un rôle d'expert pour l'élaboration des référentiels nationaux d'évaluation des déficiences et de la perte d'autonomie ainsi que pour celle des outils d'appréciation des besoins individuels de compensation. Elle anime le réseau des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), organise l'échange d'information et la mise en commun des bonnes pratiques entre les départements. Elle soutient les actions innovantes visant à accompagner la perte d'autonomie.

**Le président du Conseil de la CNSA est, depuis juillet 2005, Alain Cordier**, Inspecteur général des Finances, Membre du Comité consultatif national d'éthique, Membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et administrateur de la Croix-Rouge.

**Le Directeur de la CNSA est, depuis juin 2008, Laurent Vachey**, Inspecteur général des Finances et ancien directeur adjoint du cabinet du ministre délégué à la famille, aux personnes âgées et aux personnes handicapées entre 2006 et 2007.